REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Rapport n° 20-03-30

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE BURY-ROSAIRE DONT L'ORDRE DU JOUR PORTE SUR L'ADOPTION DU BUDGET DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

L'association scolaire Bury-Rosaire invite chaque année le représentant de la commune à participer, avec voix consultative, à la réunion du conseil d'administration dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes sous contrat d'association.

Ce représentant est désigné par le conseil municipal.

Il vous est donc proposé de désigner en cette qualité :

- ……., Maire
- ou ……..…… , son (sa) représentant(e) en cas d'empêchement

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Délibération n° 20-03-30

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE BURY-ROSAIRE DONT L'ORDRE DU JOUR PORTE SUR L'ADOPTION DU BUDGET DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune qui sera invité par l'association scolaire Bury-Rosaire à participer, avec voix consultative, à la réunion du conseil d'administration dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes sous contrat d'association,
Vu le rapport présenté, ci-annexé,
Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : de procéder à la désignation du représentant de la commune qui sera chaque année invité par l'association scolaire Bury-Rosaire à participer, avec voix consultative, à la réunion du conseil d'administration de ladite association dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes sous contrat d'association.

Ont été élus par … voix :

- ……., Maire
- en cas d'empêchement de ce dernier : …….

Le maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Val d'Oise
au titre du contrôle de la légalité
le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et qu'elle a été publié le
Le Maire

Le Maire